

Instructeur/-trice de la protection civile BF

planifier, exécuter, éduquer, évaluer, optimiser

La protection de la population est un élément important de la politique de sécurité suisse, dans lequel les instructeurs et instructrices de la protection civile jouent un rôle significatif. En tant qu'experts dans le domaine de la protection civile, ils sont à la fois formateurs et spécialistes.

En tant que professionnels travaillant à plein temps, les instructeurs et instructrices sont employés par l'Office fédéral de la protection civile, par les offices de protection civile des grands cantons ainsi que par les centres de formation des communes

et des régions. Les instructeurs et instructrices de la protection civile de la Confédération s'occupent de la planification et de la réalisation de l'instruction à tous les niveaux et dans tous les services: renseignements, sauvetage, transmissions, sanitaire, etc.

Ils forment les cadres supérieurs, tandis que les instructeurs à plein temps des cantons forment les cadres moyens. Ils interviennent également dans la préparation, la réalisation et l'évaluation des cours de répétition.

Quoi et pourquoi?

- ▶ Afin de garantir la protection de la population et de ses bases d'existence en cas d'urgence et de mieux maîtriser les événements dommageables, l'instructeur de la protection civile forme des personnes astreintes.
- ▶ Afin que ses cours soient passionnants et instructifs, l'instructeur de la protection civile développe des exercices d'intervention variés.
- ▶ Afin de toujours pouvoir répondre de manière compétente aux questions en suspens, l'instructrice de la protection civile est également active en tant que spécialiste dans des fonctions de conseil et de commandement de la protection civile.

Les faits

Admission En passant l'examen: Apprentissage achevé avec certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre équivalent et au minimum 1½ ans d'expérience professionnelle en tant que instructeur/-trice de la protection civile. Ensuite un emploi fixe en tant que instructeur/-trice de la protection civile pour la Confédération, un canton, une région ou une commune et les certificats de module requis ou des attestations équivalentes.

Formation Formation de 200 jours en cours d'emploi, repartis sur 5 ans. Remarque: Les frais de cours sont partiellement couverts par la Confédération.

Les aspects positifs Les instructeurs et instructrices de la protection civile contribuent à la protection de la collectivité en renforçant la capacité de défense du pays et en aidant à réagir de manière adéquate aux catastrophes et aux situations d'urgence en Suisse.

trophes et aux situations d'urgence en Suisse.

Les aspects négatifs Former n'est pas toujours facile et agréable. Les participants critiques ou démotivés peuvent être particulièrement difficiles à gérer. Il s'agit alors de rester calme et de continuer à travailler patiemment.

Bon à savoir Les instructeurs et instructrices de la protection civile sont engagés par les offices cantonaux et communaux responsables de la protection civile. Les conditions de travail et les rapports professionnels dépendent des employeurs. Aujourd'hui, la protection civile n'est plus axée en premier lieu sur les événements guerriers, mais plutôt sur la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence ainsi que sur les interventions en faveur de la communauté.



Profil requis

	avantageux	important	très important
discipline, fiabilité			██████████
fluidité de l'expression orale et écrite	██████████		
habileté manuelle, compréhension technique	██████████		
intérêt pour la sécurité et l'ordre public, intérêt pour l'enseignement			██████████
réflexion analytique, orientation vers les solutions		██████████	
résilience, constitution robuste, forme physique et force			██████████
sens de l'observation, flexibilité, talents pour l'improvisation		██████████	
sens de l'ordre et de la propreté		██████████	
sens des responsabilités, sensibilité aux dangers			██████████
talents organisationnels, compétences pédagogiques			██████████

Plans de carrière

